



# Infos migrations

Numéro 24 - septembre 2011

Étude

## L'accueil des bénéficiaires des programmes « Irak » et « Malte »

*En 2009, la France a mis en œuvre deux programmes d'accueil de populations vulnérables : l'un concerne les personnes appartenant à des minorités vulnérables en Irak, l'autre les bénéficiaires d'une protection internationale obtenue à Malte. Ces deux opérations s'ajoutent au programme de réinstallation de réfugiés conduit avec le HCR en application d'un accord cadre signé avec la France en février 2008. Ces populations, au statut juridique différent, ont signé le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en France, après un parcours migratoire long et complexe. Passés les premiers temps en France, elles se retrouvent face à des difficultés d'intégration. Malgré tout, elles restent confiantes en l'avenir et souhaitent toutes s'installer définitivement en France.*

### Des populations très différentes selon l'origine de la migration

La population venue en France via le programme « Irak » est bien différente de celle venue via l'opération « Malte » (cf. Encadrés). Les Irakiens sont le plus souvent venus en familles de quatre personnes en moyenne. On trouve autant de familles nucléaires (couple avec enfants) que de personnes venues avec d'autres membres de la famille (parents, fratrie). Un tiers des adultes sont en effet venus avec leurs parents, un cas rare dans le cadre d'une migration. Tout aussi rare, 21 % des Irakiens interrogés vivent dans des ménages constitués de plusieurs familles. Ainsi, 56 % des Irakiens interrogés ont plus de 40 ans. A l'inverse, les « Maltais » sont surtout des hommes, plus jeunes (44 % ont moins de 30 ans) et venus majoritairement seuls.

Les « Maltais » sont trois fois moins diplômés que l'ensemble des primo-arrivants de 2009. Majoritairement ouvriers et employés dans leur pays d'origine, 73 % avaient arrêté leur scolarité avant 18 ans. A l'inverse, les Irakiens viennent de milieux beaucoup plus aisés. Le système scolaire irakien d'avant la seconde guerre du Golfe offrait de larges opportunités, tant aux hommes qu'aux femmes : 48 % des personnes interrogées possèdent un diplôme universitaire (et seulement 28 % sont sans diplôme). Dans leur pays d'origine, les Irakiens interrogés exerçaient surtout des professions de cadres (24 % des cas), intermédiaires (22 %) ou d'employés (20 %), mais un quart d'entre eux étaient déjà sans emploi.

*Après un parcours migratoire complexe,  
un parcours administratif en France facilité pour ces populations*

### La quasi-totalité de ces personnes ont quitté leur pays d'origine depuis au moins deux ans

Le parcours migratoire des personnes interrogées est très long. La moitié des « Maltais » ont quitté leur pays d'origine avant 2004 et 81 % des Irakiens entre 2005 et 2008. Le plus souvent, les Irakiens ont fui l'Irak par des pays limitrophes (Syrie, Jordanie) où ils ont été installés dans des camps du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (HCR). Les Irakiens n'ont connu qu'un seul pays de résidence avant la France dans 60 % des cas, le reste ayant vécu dans deux ou trois pays. Le parcours des « Maltais » est encore plus complexe. Majoritairement originaires de la corne de l'Afrique (Somalie, Soudan, Ethiopie), 81 % ont vécu durablement dans un autre pays d'Afrique avant de rejoindre Malte.

### Des démarches facilitées, des formations jugées plus utiles

Ces personnes ont eu majoritairement moins de démarches à réaliser pour obtenir leur titre de séjour, puisque certaines d'entre elles relevaient déjà d'une protection internationale (les « Maltais » et certains Irakiens sous mandat HCR). 82 % de ces personnes déclarent avoir été bien accueillies en préfecture, soit 20 points de plus que l'ensemble des primo-arrivants. Ils sont 31 % à avoir trouvé l'attente trop longue avant l'entrée en préfecture, là encore une part inférieure de 20 points à l'ensemble. L'acquisition du titre de séjour s'est donc bien passée pour ces populations, particulièrement pour les « Maltais ». En effet, alors que les Irakiens ont été placés avec d'autres populations

#### L'auteur :

**Yves Breem**  
Chargé d'études à  
la division  
« Enquêtes et  
Etudes  
statistiques »  
au DSED

Contact :  
yves.breem@  
immigration-  
integration.gouv.fr

de droit commun (demandeurs d'asile ou réfugiés) dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ou des centres provisoires d'hébergement (CPH), les « Maltais » ont vécu dans des structures *ad hoc*, créées spécialement à leur intention. En conséquence, ils ont bénéficié d'une prise en charge plus spécifique que les Irakiens (équipe ne s'occupant que d'eux, aide de traducteurs, etc.), ce qui a facilité d'autant plus leurs démarches.

## Encadré 1 : L'opération Malte

Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile, adopté le 16 octobre 2008 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, prévoit un renforcement de la solidarité entre les États membres, au profit de ceux « dont le régime d'asile national est soumis à des pressions spécifiques et disproportionnées, dues en particulier à leur situation géographique ou démographique ». Dans ce contexte, lors du Conseil « Justice et Affaires intérieures » du 27 novembre 2008, le ministre chargé de l'immigration avait annoncé la disponibilité de la France à accueillir sur son territoire, en 2009, 80 bénéficiaires d'une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) en provenance de Malte. Ce sont finalement 95 bénéficiaires qui ont ainsi été accueillis en France en juillet 2009. Le ministre a décidé de réitérer cette opération en 2010, neuf autres États membres de l'Union européenne s'étant engagés dans une démarche similaire : de nouveau, 95 bénéficiaires ont été accueillis en France.

Parmi les bénéficiaires de la première opération, objet de l'enquête, la nationalité somalienne est la plus représentée (62 %). Les autres personnes sont des Erythréens, des Soudanais, des Ethiopiens, des Sri Lankais et des Ivoiriens. Ils ont été pris en charge pendant une durée maximale d'un an dans trois centres d'hébergement, situés à Nanterre (92), Oissel (76) et Poitiers (86). L'équipe des centres les ont accompagnés dans leur parcours d'intégration et ils ont également bénéficié d'un accès rapide aux droits sociaux (revenu de solidarité active -RSA- ou allocation temporaire d'attente -ATA-) et à une couverture médicale.

Avant l'obtention d'un titre de séjour, chaque étranger est accueilli par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) pendant une demi-journée où il passe une visite médicale et signe le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Cette demi-journée s'est bien passée pour l'ensemble de ces personnes qui ont bénéficié de davantage d'entretiens d'orientation que l'ensemble des signataires du CAI, tout particulièrement ceux de Malte. 78 % des « Maltais » y ont rencontré une assistante sociale contre seulement 21 % des Irakiens (et 14 % de l'ensemble des primo-arrivants, cf. Graphique 1). Cette rencontre a été jugée utile par l'ensemble de ces personnes, alors que ce taux est de 75 % pour les autres primo-arrivants. La totalité des « Maltais » ainsi que 77 % des Irakiens ont également bénéficié d'un bilan de compétence, contre seulement 57 % de l'ensemble des primo-arrivants. Les « Maltais » sont plus positifs que les Irakiens sur l'intérêt de ce bilan. Pour ces derniers, l'avis se rapproche de l'ensemble. Plus suivis par l'équipe de leur centre d'accueil, les bénéficiaires de l'opération Malte ont en effet eu l'occasion de juger les conseils du bilan comme plus utiles, tout particulièrement pour amorcer une reconversion professionnelle ou pour s'orienter vers une formation. Malgré tout, pour la recherche d'emploi proprement dite, qui est leur priorité, ces publics voient moins d'utilité au bilan de compétence que l'ensemble des primo-arrivants (58 % contre 63 %, cf. Tableau 1).

**Tableau 1 : Part (en %) des bénéficiaires de ces programmes et des primo-arrivants jugeant l'utilité du CAI et de ses principaux modules, selon le programme d'accueil**

		Irak	Malte	Ensemble des primo-arrivants
Utilité du Contrat d'Accueil et d'Intégration pour	La recherche d'un emploi	65	42	52
	La recherche d'un logement	63	63	42
	L'apprentissage du français	71	72	80
Utilité de la formation Vivre en France pour	La recherche d'un emploi	69	68	65
	La recherche d'un logement	67	71	48
	La vie quotidienne	98	96	75
Utilité du Bilan de compétence pour	La recherche d'un emploi	59	57	63
	L'orientation vers une formation	60	77	61

Source : Elipa vague 1 (DSED). Champ : primo-arrivants ayant signé le CAI entre septembre 2009 et février 2010

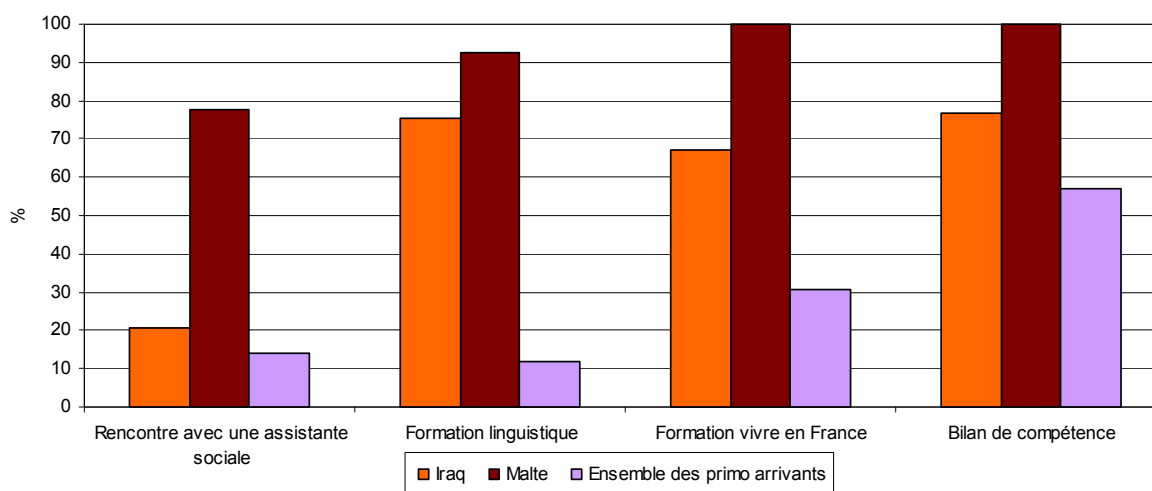
Lecture : Le CAI est jugé utile pour la recherche d'un emploi par 65 % des Irakiens, 42 % des « Maltais » et 52 % de l'ensemble des primo-arrivants.

Au final, ces personnes considèrent que signer le CAI est surtout utile pour l'apprentissage de la langue française (71 % des cas). C'est un peu moins que pour l'ensemble des primo-arrivants (80 %). A l'inverse, 63 % d'entre eux croient en l'intérêt de la signature du CAI pour la recherche d'un logement, alors que les autres étrangers font plus confiance en leur réseau. Enfin, si 65 % des Irakiens trouvent le CAI aussi utile pour la recherche d'un emploi, ce n'est le cas que de 42 % des « Maltais » (cf. Tableau 1).

Après le passage à l'OFII, ces personnes ont bénéficié de trois autres formations. La formation civique se concentre sur les valeurs de la République, ce que la moitié des bénéficiaires de ces deux opérations ne connaissaient pas. Ces valeurs ont plus intéressé les Irakiens que les « Maltais ». Ayant souvent fui leur pays pour des motifs de violence interconfessionnelle, ils sont en effet tout particulièrement en accord avec les principes d'une république laïque. La formation « Vivre en France » est jugée

utile par l'ensemble des bénéficiaires, qui sont moins critiques que l'ensemble des signataires du CAI. Ils la trouvent surtout plus utile pour la recherche d'un logement et pour la vie de tous les jours (20 points de plus, cf. Tableau 1). L'accès à l'emploi est un enjeu majeur pour ces personnes, 69 % trouvent que la formation « Vivre en France » est utile. Cette dernière formation se révèle donc plus intéressante à leurs yeux que le bilan de compétence pour chercher un emploi.

**Graphique 1 : Part (en %) des bénéficiaires des deux opérations et des primo-arrivants ayant bénéficié des différentes formations du CAI**



Source : Elipa vague 1 (DSED). Champ : primo-arrivants ayant signé le CAI entre septembre 2009 et février 2010

Lecture : 100 % des « Maltais » et 77 % des Irakiens ont bénéficié du bilan de compétence contre 57 % de l'ensemble des primo-arrivants.

## Un énorme besoin en formation linguistique pour tous les bénéficiaires de ces opérations

Un point central de l'intégration reste la maîtrise de la langue française. Or, les personnes concernées sont non-francophones, ce qui a provoqué des problèmes de compréhension au cours du passage à l'OFII, plus de la moitié d'entre elles n'ayant pas tout compris aux formations (en français). Sensibilisé par l'État au plus grand besoin de formation linguistique des bénéficiaires irakiens, l'OFII a prescrit ces formations à 76 % d'entre eux (dont la moitié pour la durée maximale de 400 heures). Il a également organisé des formations de 400 heures exclusivement pour les « Maltais », 93 % en ont bénéficié (cf. Graphique1). Cet effort particulier a permis une meilleure appréhension des besoins linguistiques de ces publics : 11 % de ceux déclarant ne pas maîtriser le français n'ont pas obtenu de formation linguistique contre 64 % de l'ensemble des signataires non francophones du CAI.

Les progrès entraînés par cette formation sont encore peu visibles, surtout chez les « Maltais », mais 32 % des Irakiens parlent assez bien le français au moment de l'enquête. Au sein de leur cercle familial, la moitié des Irakiens disent parler français et leur langue d'origine, contre 33 % des « Maltais ». D'une manière générale, la majorité des bénéficiaires des deux opérations expriment avoir continuellement des problèmes pour téléphoner. A l'exception d'une minorité d'Irakiens, personne ne sait écrire le français sans problème.

### Encadré 2 : Le programme d'accueil en France des ressortissants irakiens

Le principe de l'accueil en France de ressortissants irakiens menacés en raison de leur appartenance à une minorité religieuse a été décidé par le Président de la République en 2007. Ce programme s'inscrit dans un contexte plus large, puisque le Conseil européen du 27 novembre 2008 a adopté des conclusions fixant l'objectif d'accueillir sur le territoire de l'Union européenne environ 10 000 réfugiés irakiens, sur la base du volontariat des États membres. Ces personnes peuvent se trouver soit sur le sol irakien, soit dans un État voisin (Jordanie, Syrie, Liban ou Turquie). Les dossiers de candidature ont été présentés par l'Association d'entraide aux minorités d'Orient (AEMO) ainsi que par le HCR.

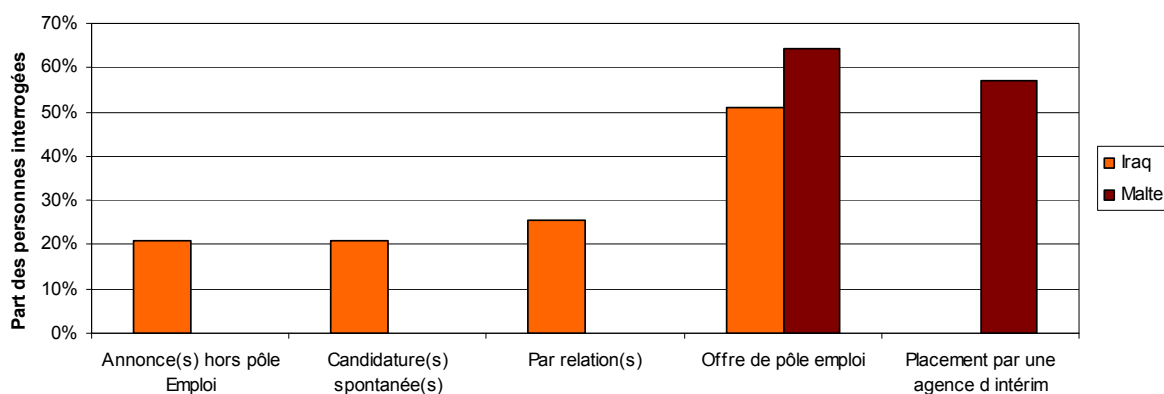
À leur arrivée en France, les Irakiens sont accueillis, soit dans leur famille si c'est possible, soit, dans la très grande majorité des cas, dans l'un des centres du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile. Initialement fixé à 500, le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de ce programme s'est établi à 1 215 entre 2008 et 2011. Ce programme est désormais achevé.

## *Des populations plutôt satisfaites, malgré les problèmes d'insertion professionnelle et d'accès au logement*

### Un accès à l'emploi très faible

La grande majorité des bénéficiaires des deux opérations interrogés et de leurs conjoints désirant travailler sont à la recherche d'un emploi, quel que soit le programme. C'est principalement par leur manque de maîtrise de la langue et par leur méconnaissance du système français qu'ils ne peuvent accéder au marché de l'emploi. On compte un travailleur dans seulement un ménage sur dix. Ces difficultés touchent également les Irakiens diplômés du supérieur, d'autant plus que seul un quart d'entre eux a fait une demande d'équivalence de diplôme et seulement un sur deux l'a obtenue au moment de l'enquête. Les bénéficiaires des deux opérations cherchent surtout un travail via les offres de Pôle Emploi (51 % des Irakiens et 64 % des « Maltais », cf. Graphique 2) et dans une moindre mesure par d'autres moyens : annonces, candidature spontanée ou relations ou recommandations. Suivis particulièrement par l'équipe des centres, 57 % des publics de Malte tentent également de trouver un emploi en passant par l'intérim. Devant de telles difficultés d'insertion professionnelle, 18 % d'entre eux attendent de mieux maîtriser le français avant de rechercher un emploi.

**Graphique 2 : Méthode de recherche d'emploi selon le programme d'accueil**



Source : Elipa vague 1 (DSED). Champ : primo-arrivants ayant signé le CAI entre septembre 2009 et février 2010. Les méthodes citées par moins de 7 personnes par programme ne sont pas représentées sur le graphique. Plusieurs réponses possibles.

Lecture : 51 % des Irakiens interrogés cherchent du travail en répondant aux offres de Pôle Emploi contre 64 % des « Maltais ».

Du fait de l'importance du chômage des bénéficiaires des deux opérations, ces derniers ont des revenus très faibles par rapport aux autres primo-arrivants. Alors que le seuil de pauvreté est de 954 € par mois en France<sup>1</sup>, le revenu médian des « Maltais » est de 460 € par unité de consommation (UC) et celui des Irakiens de 416 €<sup>2</sup>. La quasi-totalité des publics vivent avec moins de 750 € par UC, contre 33 % des primo-arrivants. Si cette situation n'entraîne pas de situations d'impayés plus importantes, ces populations n'en restent pas moins un des groupes de réfugiés les plus pauvres. Les Irakiens, ayant souvent connu un train de vie plus élevé avant leur migration, sont 46 % à se plaindre d'une situation financière moins bonne que celle vécue en Irak. Par contre, les « Maltais » venant d'une des régions les plus pauvres au monde, considèrent que leur situation financière s'est améliorée dans 78 % des cas.

### Les deux tiers des Irakiens ont leur propre logement, souvent en HLM

Les « Maltais » résident toujours dans les centres créés pour eux, alors que la période d'accueil (12 mois) touche à sa fin. Les Irakiens, comme tous les réfugiés de droit commun, doivent quitter les CADA dans les 6 mois après l'obtention du statut de réfugié (Convention de Genève). Leur parcours résidentiel est déjà bien entamé au moment de l'enquête. Ce parcours est complexe, 79 % d'entre eux ayant vécu dans plusieurs logements avant de trouver leur point de chute actuel. Au moment de l'enquête, 17 % d'entre eux résident encore en structure « provisoire » (CADA, centre provisoire d'hébergement, logements d'urgence ou tout autre logement dépendant d'une association). Mais 66 % sont locataires de leur logement, le plus souvent un logement social, dans tous les cas trouvé sans difficulté grâce à l'aide des associations. Pour les Irakiens, qui connaissent souvent peu de personnes en France, la solution HLM est en effet deux fois plus fréquente que chez les autres signataires du CAI, qui ont deux fois plus de chances d'être hébergés par un tiers.

1. Selon l'Insee : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1365](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1365)

2. Données ELIPA pour les primo-arrivants, données INSEE (sources fiscales) pour l'ensemble de la population. Ces données ne sont pas exactement comparables, les données INSEE incluent les transferts sociaux, alors que, par exemple, les besoins couverts par le centre où résident les bénéficiaires des deux opérations ne rentrent pas dans le revenu.

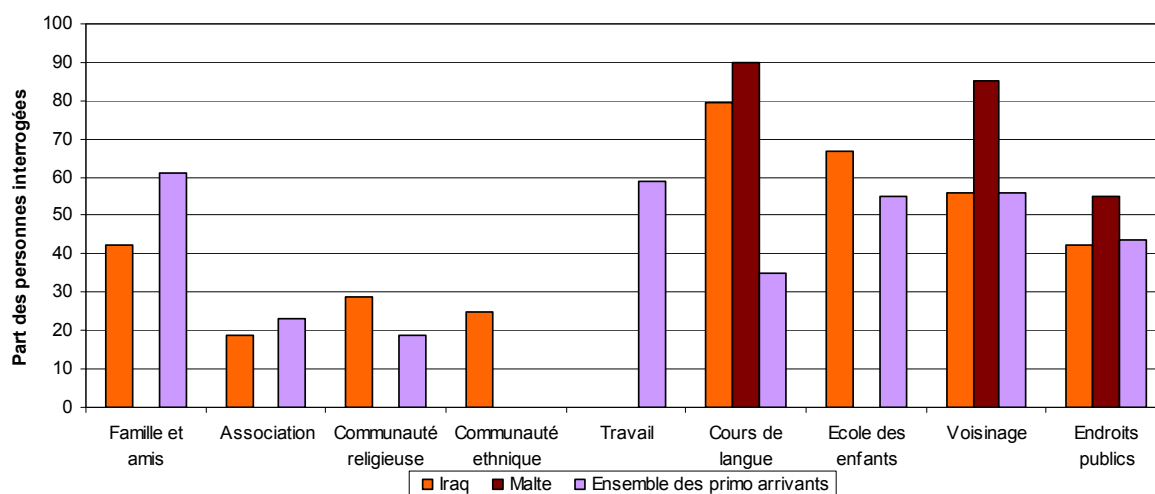
Les Irakiens ne résidant pas en habitat provisoire habitent dans des logements en bon état et plus grands que les autres détenteurs d'un premier titre de séjour (3,1 pièces contre 2,6), même en prenant en compte la taille du ménage. Ils sont 40 % à disposer de plus d'une pièce par personne. Hormis une minorité de 20 % qui est très insatisfaite de son logement, les autres Irakiens sont globalement plus souvent satisfaits de leur habitation que l'ensemble des signataires du CAI. S'ils sont 19 % à trouver leur logement trop coûteux à chauffer et 40 % à se plaindre qu'il est trop petit, ces parts restent inférieures à l'ensemble de près de 10 points.

Peu d'Irakiens locataires ont eu le choix de leur lieu de résidence, seuls ceux ayant de la famille en France ou nécessitant des soins hospitaliers obligatoires ont pu choisir leur logement final. Pourtant, ils ne sont que 42 % à souhaiter déménager dans les 12 prochains mois, contre 52 % de l'ensemble des primo-arrivants. Les Irakiens résidant encore en logement provisoire souhaitent fortement le quitter, au contraire des « Maltais ». Pour ces derniers, sortir de la structure d'accueil marquerait une rupture importante, alors qu'ils sont habitués, depuis leur long séjour à Malte, aux logements provisoires. Pris en charge par les pouvoirs publics depuis longtemps, il leur est plus difficile d'accéder à l'autonomie, tandis que les Irakiens souhaitent retrouver au plus vite un logement personnel comme celui qu'ils possédaient au pays. Qu'ils soient locataires ou en logement provisoire, les bénéficiaires de ces deux opérations souhaitant partir espèrent dans leur majorité accéder au logement social.

## Un réseau social et familial à construire

Le choix du pays de destination des flux migratoires est fortement influencé par l'existence sur le territoire d'accueil d'un réseau existant : beaucoup de signataires du CAI à l'obtention de leur premier titre ont déjà un réseau familial ou des connaissances. Les bénéficiaires de ces deux opérations n'ont pas choisi leur pays d'accueil. Venant de pays sans liens historiques avec la France, 56 % des Irakiens et 70 % des « Maltais » ne connaissaient personne en France avant leur arrivée, contre 16 % de l'ensemble des primo-arrivants. Toutefois, les services de l'État ont pris en compte dans les dossiers de candidature la présence de familles en France, ce qui explique que 40 % des Irakiens sont dans ce cas. La présence de réseaux est jugée utile par la majorité des bénéficiaires de ces opérations, mais dans une proportion moindre que pour l'ensemble des primo-arrivants (64 % contre 79 %).

**Graphique 3 : Moyens de rencontre de nouveaux amis chez les bénéficiaires des deux opérations et l'ensemble des primo-arrivants**



Source : Elipa vague 1 (DSED). Champ : primo-arrivants ayant signé le CAI entre septembre 2009 et février 2010. Les méthodes citées par moins de 7 personnes par programme ne sont pas représentées. Plusieurs réponses possibles.

Lecture : 80 % des Irakiens interrogés ont rencontré de nouveaux amis via les cours de langue comme 90 % des « Maltais » et 35 % de l'ensemble des primo-arrivants.

Les bénéficiaires des deux opérations ont un peu plus de mal à rencontrer de nouveaux amis que les autres primo-arrivants. Ceci peut s'expliquer par la présence plus limitée de famille et d'amis déjà présents sur le territoire, ainsi que par l'absence d'emploi, de nombreuses connaissances se faisant via le milieu professionnel. Les rencontres de ces publics se font le plus souvent avec des personnes d'origine variée, via les cours de langue (80 % des Irakiens et 90 % des « Maltais »), le voisinage (56 % et 85 %) ou par hasard dans des endroits publics (42 % et 55 %, cf. Graphique 3). Les Irakiens bénéficient aussi parfois du soutien de leur communauté religieuse et ethnique, et deux tiers des parents rencontrent souvent de nouvelles connaissances via l'école de leurs enfants.

Ayant souvent laissé leur famille proche dans le pays d'origine, les « Maltais » ont des contacts plus fréquents avec celle-ci que les Irakiens. Les transferts de fonds sont également plus fréquents : 55 % des « Maltais » envoient de l'argent à l'étranger à leurs familles alors que presque aucun Irakien ne le fait. En médiane, les « Maltais » envoient 140 € à l'étranger, une part notable de leurs revenus.

## Malgré les difficultés, toutes les populations accueillies veulent rester définitivement en France

Les plus grosses difficultés perçues par les bénéficiaires des deux opérations depuis leur arrivée touchent en premier lieu aux difficultés linguistiques et d'accès à l'emploi. 69 % des « Maltais » et 47 % des Irakiens jugent que la barrière de la langue est un problème majeur dans leur intégration en France. Trouver un emploi est également cité comme une difficulté par 50 % des personnes en provenance de Malte contre 22 % par celles venant d'Irak, une proportion relativement faible au vu de leur niveau de chômage. Les Irakiens sont aussi 33 % à se plaindre des difficultés à trouver un logement.

Malgré les problèmes rencontrés, seule une minorité de bénéficiaires considère que leur vie en France n'est pas satisfaisante. Si 16 % considèrent que leur expérience jusqu'à maintenant s'est moins bien passée que prévu, pour 62 %, elle s'est mieux déroulée, soit 10 points de plus que pour l'ensemble des signataires du CAI.

D'après les publics enquêtés, l'influence des pouvoirs publics a été positive sur leur processus d'intégration, surtout chez les « Maltais ». En effet, 88 % des personnes de Malte considèrent que leur intégration a été facilitée directement par les pouvoirs publics (État, organismes sociaux) contre 30 % des Irakiens. Ces derniers ont davantage vu leur intégration facilitée par les conditions de vie française (36 % d'entre eux), particulièrement le sentiment de sécurité qu'ils n'avaient plus dans leur pays d'origine. 33 % louent aussi l'aide apportée par leur famille et leurs amis. A noter aussi que 15 % des bénéficiaires des deux opérations, quel que soit leur programme, jugent qu'avoir des papiers a facilité leur intégration.

Au final, 87 % des publics encourageraient d'autres personnes à venir en France, soit 25 points de plus que pour l'ensemble des primo-arrivants. Ils veulent tous rester définitivement sur le territoire, la majorité désirant faire venir le reste de leur famille en France et se disant intéressée, à terme, par l'acquisition de la nationalité.

### Encadré 3 : L'échantillon spécial des populations accueillies d'Irak et de Malte dans l'enquête ELIPA

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) a pour principaux objectifs la connaissance des parcours d'intégration dans les premières années qui suivent l'obtention d'un titre d'admission au séjour permanent et l'évaluation du dispositif d'accueil. Cet accueil, mis en place par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), consiste à accompagner le migrant en lui proposant diverses formations ou prestations personnelles (formations linguistiques gratuites pouvant aller jusqu'à 400 heures, formation aux valeurs de la République, bilan de compétences, orientation vers un assistant social, formation « Vivre en France »).

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 6 107 migrants âgés de 18 ans et plus, ressortissants des pays tiers à l'Espace économique européen et la Suisse, venant d'obtenir un titre de séjour permanent en France et accueillis par l'OFII entre septembre 2009 et février 2010. La SOFRES a assuré les entretiens, de mars à juin 2010, dans 4 régions (Île de France, PACA, Rhône Alpes et Alsace) en 14 langues (Français, Albanais, Anglais, Arabe-Berbère, Bengali, Chinois, Espagnol, Russe, Serbe, Soninké, Tamoul, Thaï, Turc et Vietnamiens).

En sus de l'échantillon principal, un échantillon spécial a été tiré sur les 536 bénéficiaires accueillis au titre des opérations Malte et Irak ayant obtenu leur titre de séjour entre septembre 2009 et février 2010. 97 personnes (70 Irakiens et 27 « Maltais ») ont au final répondu au questionnaire d'ELIPA, un petit nombre de questions spécifiques à ces populations ayant été ajouté. Le nombre de personnes interrogées est très faible. Cette étude porte ainsi sur un échantillon de 97 personnes, auquel ont été ajoutés 12 réfugiés irakiens inclus dans l'échantillon principal (qui n'ont donc pas répondu aux quelques questions spécifiques). De plus, aucun bénéficiaire de l'opération Malte parlant uniquement le somali ou le tigrinya n'a pu être interrogé. La représentativité des personnes interrogées est donc indicative. En particulier, seuls des écarts supérieurs à 10 points doivent être considérés comme vraiment significatifs (cf. Tableau 1). Au vu du faible nombre de personnes interrogées, les résultats présentés dans cet Infos Migrations n'ont pas été pondérés. Par souci de cohérence, les résultats concernant l'ensemble des primo-arrivants ne le sont pas non plus. Ils sont donc différents de ceux affichés dans les autres publications issues d'ELIPA.

Sont désignées dans cette étude comme « primo-arrivants » ou encore « signataires du CAI » les personnes du champ de cette enquête. L'échantillon principal et l'échantillon de bénéficiaires des deux opérations ont été réinterrogés en 2ème vague en 2011 et le seront de nouveau au cours d'une 3ème et dernière vague en 2013.

L'enquête bénéficie du soutien financier de la Commission européenne, le FEI pour les 6 107 primo-arrivants de l'enquête ELIPA et le FER pour les 97 réfugiés bénéficiaires des deux opérations.

## Pour en savoir plus :

- **Régnard C., Domergue F.** : « Les nouveaux migrants en 2009 », *Info migrations n°19*, janvier 2011
- **Observatoire de l'Intégration des réfugiés** : « Quel avenir pour les réfugiés irakiens en France », *Les cahiers du social n°25*, février 2010
- **Observatoire de l'Intégration des réfugiés** : « La réinstallation des réfugiés : bonnes pratiques et proposition pour favoriser l'intégration », *Les cahiers du social n°27*, janvier 2011

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration  
Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration

Place Beauvau 75800 Paris cedex 08  
Tel : (33) 1. 70.38.24.62  
Fax : (33) 1. 70.38.24.88

L'ensemble des numéros parus est disponible et téléchargeable sur le site [Immigration.gouv.fr](http://Immigration.gouv.fr)  
Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard  
Rédacteur en chef : Gérard Bouvier  
Maquette : Evelyne Coirier

## Infos migrations

n°24 - septembre 2011

L'accueil des bénéficiaires des programmes « Irak » et « Malte »